

REPUBLIQUE DU TCHAD



Unité – Travail - Progrès

MINISTRE DE L'AVIATION CIVILE
ET DE LA METEOROLOGIE NATIONALE

SECRETARIAT GENERAL

AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DE LA SECURITE AERIENNE

Division des Normes de Sécurité des Vols

AUTORISATION
N°001/ADAC/DG/DSA/DNSV/2014

Je soussigné **Moustapha ABAKAR**, Directeur Général Adjoint de l'Autorité de l'Aviation Civile, autorise Monsieur **Laurent LEFRANCOIS**, Instructeur et Examineur sur ATR 42/72 et Directeur Général de Aéro Ground Training (AGT), sis à 13 lot Ty Mean 29260 St Fregant- FRANCE, Tel : +33 664 213 564 - laurentagt@gmail.com, d'effectuer, conformément au Syllabus Révision 05 du 12 mars 2014, la formation théorique et pratique sur l'aéronef de type ATR 42-300/TT-ABE aux techniciens tchadiens.

La présente autorisation qui est valable pour une (1) année, pour compter de la date de sa signature, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

N'Djaména, le 11 AVR 2014

Le Directeur Général Adjoint
de l'Autorité de l'Aviation Civile

MOUSTAPHA ABAKAR

